

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **77 (1941)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Convocations à l'assemblée des délégués et à l'assemblée générale. — Vers plus de solidarité. — D'un article de la « Gazette ». — Cours de musique sacrée.* — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : *Assurance. accidents. — Convocation. — Les deux Romes. — La psychologie et nous.* — JURA : *Réintroduction. — S. P. J. — Election du secrétaire permanent de la S. I. B.* — INFORMATIONS : *Chez nos voisins.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : P. STEINMANN, trad. R. J. et E. D. : *Pêche dans l'Untersee (Tableaux scolaires suisses).* — JACQUES BURDET : *Exercices de marche en chantant.* — G. CHEVALLAZ : *Un traité de pédagogie.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

Dimanche 9 février, à 10 heures, au Casino de Montbenon.

Ordre du jour :

1. Appel des délégués.
2. Procès-verbal.
3. Comptes des caisses de secours, prêts et orphelins.
4. Election des vérificateurs des comptes.
5. Membres honoraires et auxiliaires.
6. Rapport du Musée scolaire.
7. Propositions du Comité.
8. Propositions éventuelles des délégués.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 9 février, à 14 h. 30, au Casino de Montbenon.

Ordre du jour :

1. Chant de l'assemblée.
2. Procès-verbal.
3. Rapport du Comité central.
4. Rapport des vérificateurs des comptes :
 - a) de la S. P. V. ;
 - b) de la caisse de secours.
5. Budget et cotisations.
6. Propositions éventuelles :
 - a) des sections ;
 - b) des membres ;
 - c) du Comité central.

7. Propositions individuelles.

8. Elections statutaires :

a) du bureau de l'Assemblée générale ;

b) de 2 membres et d'un suppléant au Comité central.

VERS PLUS DE SOLIDARITÉ

Sommes-nous tous persuadés de la nécessité d'une réforme scolaire fondamentale ? Je n'oserais l'affirmer. Beaucoup pensent que seule l'incertitude des temps que nous vivons suscite des discussions qui cesseront, comme tant d'autres, dès que la paix sera revenue. « Laissons bavarder ces fiévreux novateurs, disent-ils ; ce sont des instables, amoureux du changement pour le changement. Conservons notre bon sens (on accorde volontiers du bon sens à ceux qui justifient l'immobilisme). Du reste, comment ces réformateurs osent-ils aborder de futiles problèmes scolaires quand des événements considérables bouleversent l'Europe ? »

Justement ! Dans nos classes, nous avons à préparer l'après-guerre, la paix. Notre devoir donc ? Nous efforcer d'être, en quelque sorte, les contemporains de l'avenir : éduquer, c'est aussi prévoir ! L'école, comme la vie, est une création continue ; croit-on ses problèmes résolus : aussitôt elle s'ankylose et il faut des béquilles pour la soutenir.

Si nous croyons qu'un monde nouveau s'élabore, que notre société individualiste et libérale, par nécessité doit se transformer profondément, allons-nous continuer à former des « individus » ? Voulons-nous continuer à persuader nos élèves que la vie n'est qu'une lutte, une opposition de ces « individus » et qu'elle appartient aux plus forts ? Les laisserons-nous croire que le profit et la concurrence sont les seuls stimulants de la société, quand nous savons les funestes conséquences qu'entraîne cette loi de la jungle ?

Dans l'*Essor* du 3 janvier, nous lisons : « La leçon des derniers événements peut se résumer en quelques mots : les hommes ont manqué de solidarité. Manque de solidarité entre les nations qu'un même danger menaçait... et puis manque de solidarité entre les hommes d'une même nation ». Chez nous, cette année déjà, la bataille pour l'agriculture exigera la collaboration active d'un grand nombre de citoyens. Parce que nous ne pourrons plus laisser notre prochain « sans ressources, sans occupation, sans avenir, sans raison d'être », il faudra résoudre le problème du chômage autrement que par les camps de travail ; il faudra organiser la profession, pour permettre une entr'aide vivante ; les jeunes ne pourront pas rester, longtemps encore, inemployés et dédaignés.

Un sentiment s'impose et s'imposera toujours plus : le sentiment

des responsabilités de chacun à l'égard de tous. Non plus un thème de discours, mais des actes à accomplir ! Et pour que ces actes s'accomplissent facilement, l'éducation doit prendre une orientation nouvelle. D'individualiste, l'école doit devenir « solidariste ».

Dans le *Semeur Vaudois*, M. Baudin, professeur au Gymnase, qui ne fait aux novateurs qu'une très petite concession de forme, reconnaît pourtant que « si l'école est bien propre à développer un ensemble harmonieux de qualités individuelles, il n'est pas difficile de signaler son insuffisance sociale... seule l'Eglise unit en un tout harmonieux les besoins impérieux de l'individu à ceux de son prochain ». Mais quels moyens l'Eglise possède-t-elle pour intervenir dans l'éducation de l'enfance ? l'Ecole du dimanche et quelques heures de catéchisme ? Moments trop courts, tout juste bons pour créer des sentiments « pour le dimanche ». D'autre part, comment les familles peu nombreuses d'aujourd'hui peuvent-elles donner le sens social, l'esprit de sacrifice ?

C'est pourquoi je pense que nous devons approuver sans réserve M. le D^r Gonet de Nyon qui dit dans la *Gazette de Lausanne* : « Il faut réformer toute notre conception de l'école ; il faut que l'école forme une nouvelle génération sur d'autres bases que jusqu'ici... L'Ecole Normale doit être réorganisée sur d'autres principes. » Pas besoin pour cela de bouleverser nos institutions scolaires ! Pénétrons-nous de cette vérité qu'il faudrait écrire en lettres énormes et que M. Gonet exprime ainsi : *La prospérité matérielle, morale et spirituelle du pays tout entier dépend du choix et de la préparation des futurs instituteurs.*

Si les meilleurs citoyens acceptent cette affirmation, si nous ne la mettons pas en doute nous-mêmes, un état d'esprit plus vivant se créera selon lequel s'ordonnera l'effort scolaire. A. C.

D'UN ARTICLE DE LA « GAZETTE DE LAUSANNE »

J'ai fait allusion plus haut à un article du D^r Gonet, de Nyon, pour en relever certaines affirmations sur lesquelles il est bon d'insister. Il n'en faudrait pas conclure que tout ce qu'a écrit le D^r Gonet mérite la même approbation. Inutile de commenter ici toutes ses appréciations sur les instituteurs ; je me bornerai à quelques réflexions générales.

Nous avons accueilli avec joie ce réveil d'intérêt pour l'école et nous espérons pouvoir en parler en toute objectivité. Mais nous n'admettons pas que des hommes qui « découvrent » aujourd'hui l'école se demandent si nous sommes à la hauteur de notre tâche et si nous en comprenons la grandeur. M. Gonet n'exprime pas carrément ses doutes, mais le ton déplaisant qu'il emploie, le dédain que ce ton comporte révèle une confiance très limitée, à notre égard. Voyez plu-

tôt : « L'Ecole Normale ne forme trop que des « instituteurs » ; elle devrait former des hommes et des femmes d'élite ». M. le Docteur oppose les hommes d'élite aux « instituteurs », du moins aux instituteurs tels qu'il les voit : endormis dans leur sécurité, incapables d'évoluer, soucieux de montrer, hors de l'école — à l'armée, en politique — leur valeur, ou au contraire sombrant dans le laisser-aller. Certes, M. Gonet dit cela avec précaution, ménageant les honorables exceptions : on connaît le genre ! mais on sent bien que c'est sa pensée. Qu'il y ait dans le corps enseignant, comme dans toute profession, des faibles et des découragés, nul ne le conteste, mais nous affirmons qu'ils sont rares. En parler comme le fait M. Gonet, c'est laisser croire qu'ils sont nombreux et c'est dénigrer notre corporation.

Nous ne voulons ni protester, ni polémiquer. L'Ecole Normale, pas plus que l'Université, ne formera jamais que des hommes d'élite seulement, à moins que M. le Docteur possède une recette. Conscients de notre insuffisance en face de notre tâche difficile, mais non pas pénétrés de notre infériorité, nous sentons toutes nos responsabilités à l'égard du pays.

Nous ne demandons pas de louanges, nous estimons seulement avoir le droit d'être jugés avec plus de compréhension et d'objectivité.

A. C.

COURS DE MUSIQUE SACRÉE

Samedi 1^{er} février, de 14 h. à 17 h., à Yverdon, Bâtiment de l'Etoile, rue du Four 24.

Ce cours, gratuit, est destiné aux chantres et organistes du Nord vaudois (5^e arr. eccl.). Invitation cordiale aux membres du corps enseignant s'intéressant à la chose.

Programme :

1. P. Gerhard et ses cantiques (M. le pasteur Dépraz).
2. La vocation de l'organiste (Mlle de Perrot, organiste).
3. Comment déterminer l'allure des cantiques ? (M. Delisle, instit., Yverdon).
4. Un moyen pratique d'améliorer le chant d'église (M. Delisle).
5. Le nouveau recueil de Préludes (M. Piguet, organiste, Yverdon).

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS ASSURANCE-ACCIDENTS

Plusieurs collègues ont manifesté leur inquiétude de ne pas être assurés, parce que la « Winterthour » ne leur a pas envoyé un certificat d'affiliation. Qu'ils se tranquillisent. Tous ceux, dames et messieurs, qui ont retourné leur bulletin d'adhésion signé à M. Gaudin sont assurés contre les accidents dès le 1^{er} janvier 1941. Ils recevront sous peu,

probablement vers la fin du mois, un extrait des principaux articles de notre police et la note de la première prime trimestrielle à payer. Le montant réclamé par la Compagnie et imprimé sur le bordereau aura déjà subi, sans autre indication, un rabais de 10 % sur les taux indiqués dans notre tableau.

D'autre part, comme nous le rappelions dans notre dernière circulaire, notre contrat, dit de collectivité, donne toute liberté à nos assurés de résilier leur police au moment de la retraite ou de la cessation de leurs fonctions officielles. Il leur permet en outre (ce que ne peut admettre un contrat individuel) de changer de catégorie chaque année et de choisir une autre des cinquante possibilités, sur simple avis à notre délégué.

ED. G.

CONVOCATION

L'U. I. P. G., Section des Messieurs, est convoquée en assemblée générale ordinaire, le *mercredi 29 janvier 1941, à 17 heures, Café de la Terrasse, à Longemalle.*

- Ordre du jour :*
1. Lecture du procès-verbal.
 2. Communications du Comité.
 3. Les allocations familiales.
 4. Remarques sur les examens de recrues (exposé de Ch. Duchemin).
 5. Modification éventuelle aux statuts.
 6. Propositions individuelles.

Le Comité propose la discussion qui figure sous le N° 3 pour être fixé clairement sur les opinions des instituteurs. Peu à peu, sans que le principe en ait été débattu, les modifications à notre traitement aboutissent à l'abandon du principe qu'un salaire est attribué pour le travail fourni. Les instituteurs doivent prendre position et déclarer s'ils acceptent de bonne grâce ou s'ils subissent par nécessité cette nouvelle orientation de la politique des salaires.

La dernière assemblée n'a pas résolu la question de l'acceptation à l'Union des maîtres spéciaux de l'enseignement primaire. Si ces collègues ne sont pas nommés comme « fonctionnaires dans l'enseignement primaire », leur entrée à l'Union dépend de la modification aux statuts qui a déjà été publiée et dont voici le texte :

« Les personnes qui fonctionnent comme maîtres spéciaux dans l'enseignement primaire peuvent faire partie de l'Union (section des messieurs). »

Il y aura sans doute discussion et votation.

Le Comité.

LES DEUX ROMES

Les historiens se sont appliqués, au temps jadis, à dresser des parallèles instructifs de la politique suivie par le Vatican et la République calvinienne. Il semble que ces exercices un peu scolaires puissent redevenir intéressants. En effet, les journaux nous apprennent que « par suite de l'accroissement du prix de la vie, le Pape a décidé d'augmenter tous les traitements et salaires des employés du Vatican. L'augmentation va de 5 à 10 % ».

A Genève, la République, tout en maintenant la réduction des traitements imposée il y a plusieurs années, a décidé de suspendre un an sur deux, les augmentations légales. La vie n'aurait-elle augmenté qu'au Vatican ?

R. J.

LA PSYCHOLOGIE ET NOUS

Un groupe de personnes, s'intéressant aux problèmes psychologiques, est en train de se constituer à Genève, sous les auspices du Centre coopératif des loisirs. Il souhaite organiser une série de causeries qui seront données par Mlle Lydia Müller, du Service médico-pédagogique valaisan, et dont voici les sujets :

1. L'acceptation de soi. Les sentiments d'infériorité.
2. La peur.
3. Les terres inconnues de l'inconscient.
4. Conflits infantiles et conflits de famille.
5. Le rôle des parents.
6. Le rôle de l'affectivité. Conclusions.

Ces causeries, qui seront suivies de discussions, ont pour but d'orienter l'esprit des auditeurs, en attirant leur attention sur les données fondamentales de la personnalité.

La première de ces causeries aura lieu le *mercredi 5 février*, à 20 h. 30, rue Général Dufour 3, 1^{er} étage (bâtiment de l'Union chrétienne de jeunes gens). Elle sera suivie, le *samedi 8 février*, à 15 h. 30, au même local, d'une partie pratique au cours de laquelle les participants auront la faculté de poser des questions touchant le sujet des conférences.

Les frais concernant la location de la salle seront répartis entre les participants, qui sont priés de s'inscrire au plus tôt auprès de M. le D^r Engelson, 10, boulevard James Fazy.

Nous croyons que les thèmes traités, autant que la personnalité de la conférencière, qui possède une expérience de plusieurs années dans ce domaine difficile, sont de nature à intéresser les instituteurs et les institutrices. C'est pourquoi nous nous permettons de signaler et de recommander chaudement cette initiative à tous nos collègues.

R. J.

JURA

RÉINTRODUCTION !

Nous nous excusons auprès de nos amis romands si la chronique jurassienne a subi une si longue interruption ! Quinze mois de mobili-

sation nous ont séparé du monde pédagogique, et l'ambiance militaire dans laquelle nous vivions n'était guère propice à la rédaction de chroniques d'ordre scolaire. Nous espérons — telles sont du moins nos intentions ! — reprendre de façon régulière notre tâche de bulletinier régional.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

La section de Moutier avait assumé la direction de la S. P. J. de 1934 à 1939 ; par suite des circonstances exceptionnelles, son mandat fut prorogé d'un an. Samedi, 11 janvier, le comité sortant de charge, présidé avec distinction par M. W. Wuest, directeur de l'Ecole secondaire de Moutier, remettait ses pouvoirs à la garde montante, c'est-à-dire à la section de La Neuveville. Le nouveau pilote de la S. P. J. sera M. le D^r Maurice Mœckli, directeur du Progymnase et maire de La Neuveville ; il sera secondé dans sa tâche par MM. Huguelet, professeur, Rossel, Voumard et Feignoux, instituteurs, et Mlle Berlincourt, institutrice. La section de Moutier aurait dû organiser le Congrès jurassien quadriennal, en septembre 1939. Tout avait été minutieusement préparé : invitations, chœur de bienvenue, rapport présidentiel, impression d'un rapport de circonstance sur « la formation civique de l'adolescent » (travail de M. le D^r V. Moine, directeur de l'Ecole normale de Porrentruy), etc. Hélas, les grands de ce monde en avaient décidé autrement, et le 29 août 1939, une grande partie de nos instituteurs, répondant à l'appel du pays, montaient la garde à la frontière, oubliant les congrès, rapports et autres festivités dites du temps de paix.

Il appartiendra à la section de La Neuveville, quand les temps seront redevenus meilleurs, d'organiser le prochain congrès jurassien, soit en reprenant le thème qui devait être discuté à Moutier, soit en mettant à l'ordre du jour un problème nouveau. Mais, jusque-là...

A l'occasion du Centenaire de l'Ecole normale des Instituteurs, à Porrentruy, sur l'initiative de la S. P. J., un Fonds spécial avait été institué en faveur de jeunes gens pauvres se destinant à l'enseignement. Suivant rapport établi au 1^{er} janvier 1941, le Fonds s'élève actuellement à la somme de 6825 fr. 35.

ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE PERMANENT DE LA S. I. B.

La puissante association qu'est la Société des Instituteurs bernois, qui compte plus de 3500 membres (enseignement primaire, secondaire et supérieur) est en train d'élire un secrétaire central en remplacement de feu Otto Graf, conseiller national, qui défendit avec savoir et fermeté pendant près de 30 ans les intérêts moraux et matériels du corps enseignant bernois.

Les candidats à ce poste en vue ne manquèrent pas, chevronnés de la S. I. B., députés au Grand Conseil, etc. Le Comité central fixa

son choix, par voie d'appel, sur une personnalité qui ne s'était pas présentée, M. le D^r Wyss, professeur au gymnase de Bienne, bilingue accompli, fils d'instituteur, n'ayant pas milité dans un parti politique. Il appartient aux membres de la S. I. B. de choisir le secrétaire central. Normalement, la votation a lieu dans les assemblées de sections. Par suite de la mobilisation, nombre d'instituteurs étant sous les drapeaux, la votation se fait par correspondance. Le C. C. a envoyé un appel à tous les membres de la S. I. B. en faveur de M. le D^r Wyss ; un instituteur de Bolligen, M. Aebersold, député socialiste au Grand Conseil, est patronné par certains collègues. Tous les bulletins devaient être adressés au C. C. pour le 13 janvier au plus tard. De sorte qu'au moment où j'écris ces lignes, le secrétaire central est peut-être déjà élu. Quel qu'il soit, il aura la confiance du corps enseignant bernois, qui lui demandera de ne pas être l'homme d'un parti, mais un secrétaire actif, soucieux des intérêts supérieurs de l'école bernoise et du corps enseignant.

V. M.

INFORMATIONS

CHEZ NOS VOISINS

Lucerne. — *Modification de la loi scolaire.* La loi sur la prolongation de la scolarité, sur l'introduction obligatoire de l'enseignement des travaux manuels aux garçons et de l'enseignement ménager aux filles, va entrer en vigueur. Alors que jusqu'à présent la scolarité obligatoire à la campagne était de 6 ½ ans, elle sera désormais de 7 ans dans tout le canton.

Cette nouvelle loi prévoit aussi l'enseignement obligatoire de la gymnastique aux filles, dans les classes primaires et secondaires. Cet enseignement sera donné dans les classes primaires si possible par une institutrice, et dans les classes secondaires obligatoirement par une institutrice. L'enseignement ménager sera introduit dans les septième et huitième années d'école. Il comprendra 120-200 heures.

Ecole bernoise.

Zurich. — Le Conseil communal (autorité législative) de la ville de Zurich a révisé l'échelle des traitements des fonctionnaires communaux. Voici les chiffres concernant le corps enseignant :

Maîtresses enfantines	fr. 4008.—5160.—
maîtresses d'ouvrages et ménagères	» 4104.—6120.— ;
maîtresses primaires	» 5460.—7908.— ;
maîtres primaires	f 5652.—8100.— ;
maîtresses secondaires	» 6516.—9108.— ;
maîtres secondaires	» 6708.—9300.— ;

Le traitement maximum est atteint après 12 ans de services.

(D'après la Schw. Lehrerzeitung.)

Collègues ! — Procurez-vous les Tableaux scolaires suisses qui vous plaisent. Vous soutiendrez une œuvre nationale.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

PÊCHE DANS L'UNTERSEE (*Suite*)

DU CYCLE DE LA MATIÈRE DANS UN LAC

Incessamment, au cours des jours, de tous côtés, le lac reçoit des matériaux. Même la pluie tombant du ciel contient des éléments divers : acide carbonique, ammoniacque, hydrogène sulfuré, suie, poussière, pollen. Dans les rigoles que forme la pluie à la surface de la terre, des matières organiques et inorganiques se dissolvent et des matières insolubles, des particules minérales et des restes organiques sont mêlés. Tout ce que l'érosion arrache au sol est aussi porté au lac, par les torrents, par les ruisseaux qui, les uns par tonnes, les autres par quintaux, y apportent leur charge. La vague déferlante détruit les plantes sur la rive et ronge le talus. Tous ces éléments, leurs déchets et leurs produits de désintégration forment les alluvions où la vie du lac trouve sans cesse à se renouveler. Les sels nutritifs issus des alluvions des ruisseaux, combinés à l'acide carbonique, grâce à l'énergie solaire, rendent possible une riche vie végétale.

En plein lac, se développent d'immenses quantités de microscopiques plantes flottantes, le phytoplankton. Près de la rive poussent des algues, des characées, des potamots, des nénuphars, des joncs et des roseaux. Ce monde végétal sert de nourriture à tout un monde animal : infusoires, rotifères, petits crustacés comme les daphnies et les cyclops dévorent la flore flottante. Les animaux de la faune flottante, ou zooplankton, se dévorent les uns les autres. Mais il reste toujours une certaine quantité d'animalcules, suffisante pour alimenter les poissons du plein lac, particulièrement certains corégones. Si nous pensons aux brochets et aux truites, nous voyons clairement qu'une partie importante des poissons des eaux libres leur sert de proie et de nourriture.

Sur la rive et dans les profondeurs du lac, des transformations analogues se produisent. D'innombrables petits animaux se nourrissent des plantes de la rive et des détritiques organiques : vers, bivalves, gastéropodes, crustacés, larves d'insectes. La chair des poissons de la rive, pour autant qu'ils ne se nourrissent pas eux-mêmes directement des plantes, se constitue à partir des petits animaux cités. Au fond du lac, où les plantes vertes ne prospèrent pas par manque de lumière, les déchets retournent à la substance animale, dévorés qu'ils sont par les vers, les larves de chironomes et les crustacés de fond. Ceux-ci deviennent à leur tour la proie des poissons des profondeurs. Tout ce qui échappe à ces diverses façons d'être mangé et meurt de mort naturelle, contribue à l'augmentation des déchets, dont une partie

s'accumule au fond du lac comme sédiment, pendant que le reste participe à la formation d'une vie nouvelle.

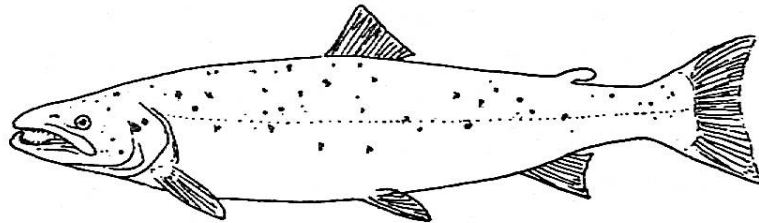
Dans ce cycle naturel, l'homme intervient de deux manières :

D'abord en s'appropriant une plus ou moins grande quantité de substance organique sous forme de poissons, et ensuite par l'apport d'une quantité de déchets augmentant la productivité du lac, pour autant qu'ils ne sont pas toxiques et ne troublent pas les échanges organiques naturels.

Dans la description des poissons, nous nous bornerons à ceux qui parviennent sur le marché et qui par là jouent un rôle dans notre vie économique.

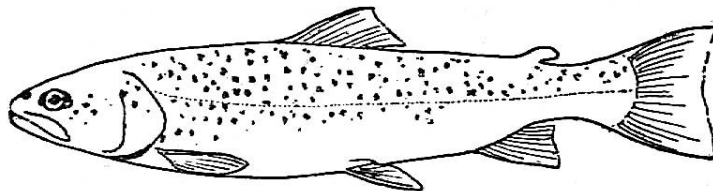
1. Salmonidés.

Ces poissons jouissent d'une considération particulière. Ils sont reconnaissables à leur nageoire adipeuse, deuxième nageoire dorsale

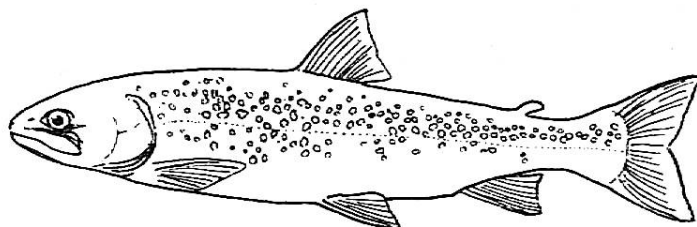


Saumon.

dépourvue de rayons et formée uniquement d'un amas graisseux. Poissons circumpolaires, ils se sont répandus chez nous à l'époque post-glaciaire. Ils ont en partie conservé, comme le type du groupe, le sau-



Truite des lacs.



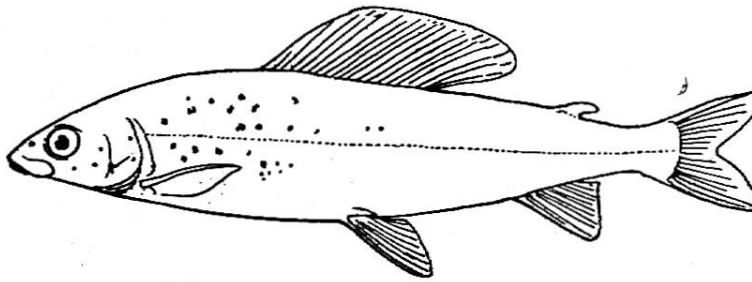
Ombre chevalier.

mon, l'humeur voyageuse de leurs ancêtres. A l'époque du frai, ils se déplacent, isolément ou par bandes, et entreprennent parfois de longs voyages à la recherche des places de frai.

Les plus proches parents du saumon, dans le Bodensee, sont les deux salmonidés à petites écailles :

La *truite des lacs* et l'*omble chevalier* sont des poissons voraces dont la chair est très appréciée. Malheureusement, ils ne sont guère abondants.

Le plus apprécié des salmonidés à grandes écailles est l'*ombre*, reconnaissable aisément à sa nageoire dorsale très grande et bien colorée.



Ombre de rivière.

A vrai dire, c'est plutôt un poisson d'eau courante qu'une espèce lacustre, mais l'Untersee présente un certain courant qui semble lui convenir, en sorte que le lac en livre chaque année quelque 200 kg.

(A suivre.)

D'après P. STEINMANN. Trad. R. J. et E. D.

EXERCICES DE MARCHÉ EN CHANTANT

Lequel d'entre nous n'a-t-il pas été désagréablement surpris, un jour ou l'autre, de constater avec quelle peine ses élèves ou les membres de telle société d'adultes faisaient coïncider les accents d'une chanson de route et le rythme cadencé de la marche ? Qu'il s'agisse de courses d'école, de cortèges organisés par nos sociétés de chant, de soldats passant en chantant, partout règne la même cacophonie rythmique : tandis qu'une partie de la colonne règle les accents métriques de la musique sur le pied gauche, l'autre moitié les fait tomber sur le pied droit, quand ce n'est pas entre deux. Ou bien aussi, on se met d'accord pour partir, marcher et chanter ensemble, puis, survienne une note tenue ou un silence quelque peu prolongé, on repart trop vite et on continue bravement en rythmant la suite de la chanson en sens contraire, sans sourciller !

A quoi faut-il attribuer un tel défaut de sens rythmique chez les gens de chez nous ? Un article sur « Le chant d'ensemble en Suisse romande », paru dans le numéro novembre-décembre 1940 de l'excellent périodique *Dissonances*, vient nous en donner une explication satisfaisante. Pour M. Aloys Moser, en effet, la Suisse romande se trouve en état d'infériorité comparativement à la Suisse allemande en ce qui concerne la pratique du chant choral en général, parce que

« notre esprit exagérément particulariste nous fait considérer l'effort collectif avec une sympathie plus que mitigée, et nous conduit trop volontiers à trouver intolérable la discipline que celui-ci exige ». Or, qu'il s'agisse du chant choral en général, ou des chansons de route en particulier, la thèse soutenue par le périodique genevois ne manque pas de pertinence. On en conviendra.

Mais alors, déceler la cause du mal nous permet d'entrevoir presque aussitôt le remède à appliquer : se plier à une discipline rigoureuse ; *étudier méthodiquement* les rapports qui existent entre le rythme de la marche et les accents métriques des chansons de route ; enfin utiliser une partie de nos leçons de gymnastique et de nos sorties en campagne pour exercer pratiquement ce qui aura fait l'objet de l'étude théorique préalable. Telles sont les étapes indispensables qui permettront d'acquérir ce sens rythmique si remarquablement développé de l'autre côté de la Sarine. Avant d'examiner dans les détails quelques principes élémentaires sur le chant de marche, il est bon d'insister sur le fait qu'une préparation méthodique apparaît seule capable d'éliminer une fois pour toutes les déficiences constatées chez nous, et de redonner de la verdeur à nos meilleures chansons de route.

Et maintenant, abordons le problème de plus près.

En premier lieu, rappelons-nous qu'en règle générale, *le temps fort de la musique doit coïncider avec le pas gauche de la marche* (à cet égard, il nous reste beaucoup à apprendre des modestes fanfares de nos villages). Bien que pareille affirmation puisse passer à première vue pour une lapalissade, on se rendra compte, dans la pratique, combien le sentiment du temps fort de la musique est variable suivant les élèves, à telle enseigne qu'on entend souvent entonner pendant la marche des chants à 3 temps sans que personne ne soit sérieusement incommodé !

Il s'agit aussi de faire saisir à l'élève où se trouvent les temps forts de la musique, et de lui apprendre ensuite à les faire coïncider avec le pas gauche de la marche ; d'où il résulte que les chansons de route devront être à 2 ou à 4 temps, éventuellement à 6/8.

Ouvrons ici une parenthèse en faveur de quelques exceptions : certains chants dits « récapitulatifs » qui s'adaptent très bien à la marche, obligeront les chanteurs à marquer le temps fort tantôt à droite, tantôt à gauche. Telle la chanson « Un k'lomètr' à pied... », dans laquelle les pas gauche et droite coïncident alternativement avec le temps fort de la musique, suivant qu'on en est à un nombre pair ou impair de kilomètres. Il s'agit donc, dans ce cas, d'une exception à la règle générale, cette dernière n'en conservant pas moins toute sa valeur.

Au surplus, remarquons que les danses dites anciennes commencent

sur le pied gauche, conformément à ce qui vient d'être dit, alors que c'est l'inverse pour les danses modernes. Cette remarque s'adresse en particulier aux institutrices qui n'ont pas l'occasion, ainsi que les messieurs, de pratiquer les exercices de marche en colonne, et que certaines notions acquises dans les cours de danse pourraient induire en erreur.

Autre principe. En choisissant des chansons de marche, on fera bien d'éviter, surtout au début des exercices, toute musique contenant des notes tenues ou des silences d'une certaine durée. Voici deux exemples qui en feront comprendre le pourquoi :

Dans la chanson « En avant, en avant, les garçons et les fillettes... », la dernière syllabe du mot « fillettes », la muette « tes », doit être tenue deux temps. Cela n'est pas naturel, puisque la station inattendue sur cette note rompt en quelque sorte l'unité rythmique du morceau. Il s'ensuit que les chanteurs supprimeront volontiers le deuxième temps de la tenue, ce qui aura pour conséquence de fausser l'accentuation de la phrase suivante.

Il en est de même du chant « Salut, glaciers sublimes » ; combien de fois n'avons-nous pas entendu supprimer un temps dans la mesure contenant la dernière syllabe du vers « Vous qui touchez aux cieux » ?

Ces deux exemples entre cent pour montrer que le chanteur non exercé systématiquement obéit à une véritable horreur du vide et n'hésite pas à briser la carrure si le mouvement rythmique est suspendu, ne serait-ce qu'un instant.

Si donc on utilise des chansons contenant des notes tenues ou des silences qui suspendent inopinément l'activité rythmique de l'ensemble, il sera nécessaire d'étudier à l'avance et en détail ces passages critiques en faisant compter à haute voix ou en frappant les temps pendant lesquels le rythme est rompu.

(A suivre.)

JACQUES BURDET.

UN TRAITÉ DE PÉDAGOGIE

M. l'abbé Barbey, qui fut maître de pédagogie à l'École normale d'Hauterive jusqu'à sa fermeture, a mis au point une *Pédagogie expérimentale et chrétienne*¹ qui est parue sous ce titre, il y a un an. Si l'ouvrage n'est pas un de ces volumineux traités abondants et prolixes où les arbres empêchent de voir la forêt, c'est une œuvre importante et d'un grand mérite pour le fond et pour la forme.

M. Barbey a tenté de constituer une pédagogie qui soit à la fois chrétienne et expérimentale ; son avant-propos précise et justifie son attitude que la lecture de l'ouvrage manifeste avec clarté. Apparemment, il n'est pas facile de concilier les données de la pédagogie catho-

¹ Léon Barbey : *Pédagogie expérimentale et chrétienne*. Bruxelles, Paris et Fribourg, 1940.

lique, qui s'appuie sur la Révélation, avec celles de la pédagogie expérimentale qui se base sur des faits. L'opposition entre ces deux pédagogies n'est d'ailleurs qu'apparente ; si nous étendons le premier terme de l'opposition à toute pédagogie issue d'une philosophie, nous ne voyons pas que la pédagogie expérimentale ait renversé la position d'un Montaigne ou d'un Rousseau. Il arrive même cette chose admirable que les affirmations d'un pédagogue philosophe — qu'il s'agisse d'un Rousseau ou d'un Herbart — guident, à titre d'hypothèses, les travaux du pédagogue expérimental. Celui-ci ne peut rien construire sur le fait pur et simple ; il reste impuissant s'il n'a pas une idée, une théorie, des principes directeurs ; il les cherche nécessairement et inévitablement en dehors de son champ d'activité, dans la psychologie, la philosophie ou la religion. La portée de ses expériences, leur valeur durable, dépendent de la qualité de son inspiration.

On a pris l'habitude de sourire de la pédagogie herbartienne ; il n'empêche qu'elle a régné en maîtresse dans l'école tant que l'on a cru — avec tout le XIX^e siècle — que l'instruction avait par elle-même un pouvoir éducatif. Nos pédagogues expérimentaux se sont mis au travail, au début de ce siècle, en partant de l'idéologie rousseauiste concernant les droits de l'individu, ce qui d'ailleurs les a immédiatement opposés aux sociologues ; ceux-ci n'ont pas amené la création d'une pédagogie sociologique, à moins que l'on appelle ainsi la pédagogie des Etats totalitaires, inspirée de l'idéal communautaire.

Ces réflexions tendent à montrer que si un auteur prend pour base de sa réflexion pédagogique la vérité que lui enseigne sa religion, il s'assure une position infiniment plus solide que celle de tous les philosophes dont on sait qu'ils doivent leur attitude en grande partie à l'état de la science contemporaine et aux circonstances, éléments essentiellement passagers.

Le danger d'une telle position, c'est de ne tenir pour valables que les résultats de l'expérience psychologique ou pédagogique conformes à la doctrine que l'on professe. M. Barbey a loyalement étudié la psychologie et la pédagogie « laïques », si j'ose m'exprimer ainsi, et on ne saurait lui faire grief d'avoir « écarté les recherches dont les résultats manquent de précision ou dont la méthode est défectueuse » et retenu seulement les « éléments sûrs et précis ». La part qu'il a faite dans son livre à ces recherches est importante, beaucoup plus que nous ne nous y fussions attendu. Ce n'est pas à dire que M. Barbey accueille tous les résultats de la psychologie et de la pédagogie sans réserve ; au contraire, il tente de faire le point et d'apprécier à leur juste valeur ces résultats et, si nous lui reprochons d'avoir traité avec quelque sévérité la méthode et les conclusions de M. Piaget (sans donner une idée d'ensemble de ses travaux), d'avoir négligé de citer M. Pierre Bovet dans son chapitre,

d'ailleurs extrêmement intéressant, sur le sentiment religieux chez l'enfant, nous ne pouvons qu'admirer la sagacité et la fermeté avec lesquelles il juge la méthode des tests et tant de conclusions de la psychologie et de la pédagogie expérimentale.

Précisons que M. Barbey hiérarchise les questions ; il ne pense pas que les vérités de la religion soient sur le même plan que les conclusions des psychologues et des pédagogues ; le contraire nous étonnerait et nous décevrait. Ce que doit devenir l'enfant commande toute la pédagogie. Il ne pense pas non plus que l'école doive ni même puisse donner une éducation complète ; elle est l'auxiliaire de l'Eglise et de la famille et si son rôle est grand, il n'est ni unique, ni même déterminant à lui seul. L'école est au service d'une vérité plus grande qu'elle et l'expérience ne peut modifier que ses moyens d'action, non ses fins.

Cela explique la composition de l'ouvrage qui s'ouvre sur une Pédagogie générale, suivie d'une Pédagogie spéciale des fonctions psychiques, puis d'une Pédagogie spéciale de quelques branches scolaires (tests, vocabulaire, lecture, orthographe, calcul, sciences de la nature, histoire, instruction religieuse) et enfin d'une Pédagogie spéciale de quelques vertus (la conscience morale, l'obéissance, l'effort et la studiosité, la véracité, la pureté, les vertus sociales, de l'enfance à l'adolescence).

L'on peut s'étonner de l'absence dans un exposé synthétique de tout développement sur la personne de l'éducateur, de considérations sur des matières du programme telles que la géographie, les branches artistiques, les travaux manuels, l'éducation physique ; l'on peut regretter que les théories du jeu ne soient pas analysées à la lumière de Claparède ; l'on peut désapprouver que l'enseignement religieux soit d'abord doctrinal plutôt que l'éveil d'un sentiment d'adoration et d'amour pour Dieu et Jésus-Christ¹. Il n'en reste pas moins que M. Barbey considère l'enfant comme un être en développement constant dont l'éducation doit suivre l'évolution avec prudence et à-propos. Nos réserves n'atteignent pas la position de l'auteur, solidement établie et présentée dans un ouvrage qui éveille un intérêt d'autant plus grand qu'il est à la fois très moderne et très vivant dans l'expression. Nous avons tiré un large profit de sa lecture que nous recommandons à tous les éducateurs.

G. CHEVALLAZ.

¹ M. Barbey se défend d'avoir voulu tout dire en écrivant : « Nous étudierons de près un seul problème de la compréhension religieuse et de ses phases chez l'enfant, sa notion de Dieu » (page 187). Néanmoins, nous avons ressenti comme une lacune l'absence que nous signalons, d'autant plus que Jésus-Christ n'y est pas nommé une seule fois et que bien souvent l'enfant arrive peu à peu à la notion de Dieu en passant par Jésus-Christ.

LES LIVRES

Les questions du droit de l'alpiniste et du skieur, par Karl Danegger, Dr jur., juge à la Cour suprême du canton de Berne. Traduction française par John Graf, ingénieur, Genève. Editions polygraphiques, Zurich.

L'ouvrage est édité à l'occasion du jubilé des 75 ans du C. A. S. Il est fort bien traduit. L'ayant achevé, on s'étonne d'avoir lu avec plaisir et presque sans désespérer 175 pages sur des questions de droit ! C'est dire que l'auteur présente magistralement et sans pédanterie les divers sujets qu'il a décidé de traiter.

Le livre fourmille de précisions curieuses ou intéressantes et l'on admire, dans un domaine d'intérêt général, l'alpinisme, l'étonnante diversité due à notre cher fédéralisme.

Deux parties surtout intéressent l'instituteur, lui fournissant des documents pour des leçons de portée pratique. La première, sur l'accès dans les propriétés, les passages et les détériorations de clôtures, la pénétration dans les chalets ; et la cinquième, sur les responsabilités du skieur et de l'alpiniste.

La 2^e partie, la plus importante, concerne les assurances-accidents, surtout celles qui sont contractées par les associations en faveur de leurs membres : C.A.S., C.S.F.A., S.A.T.U.S., A.S.C.S. Elle établit leurs différences et leurs limites de validité. Les membres de ces sociétés seront peut-être étonnés parfois des précisions qu'apporte cette confrontation.

La 3^e partie traite du statut des guides, des instructeurs de ski, des moniteurs et chefs de course ; la 4^e, des concours ; la 6^e, des questions curieuses de droit au sujet de la construction, de l'aménagement et de l'exploitation de cabanes et de chalets-refuges. Tout cela est fort intéressant.

Les solutions légales sont conformes, bien sûr, à celles qu'aurait fournies un simple bon sens averti ; mais averti, le bon sens l'est rarement ! A ce point de vue, cette œuvre d'un juriste vient combler une lacune. Un index alphabétique rend très aisée la consultation de l'ouvrage.

E. D.

Tout ira bien, par Louisa Musy. SPES, éditeur.

Dans ce roman vaudois, l'auteur imagine une famille visitée par le drame et nous fait suivre les répercussions de ce drame dans l'esprit de ses personnages, personnages pris à la terre des campagnes. M^{lle} L. Musy connaît les caractères et les mœurs des gens qu'elle fait vivre devant nous et une philosophie née de la résignation se dégage de son livre.

ALB. R.



**Winterthour
Accidents**

*Société Suisse d'Assurance contre les Accidents
à Winterthour*

ÉCOLES NORMALES DU CANTON DE VAUD

Examens d'admission en 1941

Ils sont fixés du 12 au 15 mars et du 31 mars au 4 avril.
Inscriptions auprès du directeur jusqu'au 1^{er} mars à 18 h.
Pour les conditions d'admission, le programme et les pièces
à produire, voir la « Feuille des Avis Officiels » des 21 et
31 janvier ou le « Bulletin officiel du Département de l'Ins-
truction publique » de janvier-février que reçoit tout membre
du corps enseignant primaire.



CARAN D'ACHE

Les Crayons de chez nous

Instituteurs, institutrices! Notre matériel de réforme scolaire vous enthousiasme, vous et vos élèves!

Demandez notre catalogue gratuit de matériel pour :



WILH. SCHWEIZER & Co. WINTERTHUR

le calcul
l'école active
le travail manuel

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

AUQUEL EST ADJOINTE LA

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE VAUDOISE

GARANTIE PAR L'ÉTAT

●
Prêts hypothécaires et sur nantissement
Dépôts d'épargne
Emission d'obligations foncières
Garde et gérance de titres
Location de coffres-forts (Safes)

Prêts

en 12 à 18 mensualités, **sans caution**, rapides, avantageux, **discrets**, aux membres du corps enseignant. Références de 1^{er} ordre.

Va sur place. Timbre-réponse. **Banque de Prêts S.A.**, Paix 4, Lausanne

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

C'est dans la foule qu'il faut vous protéger contre la contagion

Lorsqu'un grand nombre de personnes sont réunies : dans la rue, au cinéma, à l'église, à l'école, etc., chacune respire forcément un air qui a déjà été « respiré » plusieurs fois.

Par temps froid ou humide, chaque individu est d'autant plus menacé de contagion que les germes pathogènes se développent plus facilement dans un air vicié.

Et si, par malheur, vos muqueuses sont quelque peu irritées, vous êtes la victime toute désignée.

Défendez-vous ! Prévenez le mal en aseptisant vos voies respiratoires. Comment cela ? En suçant une ou deux pastilles Formitrol — très agréables au goût — et qui vous permettent d'éviter partout la contagion.

FORMITROL

BARRE LA ROUTE AUX MICROBES

Dans les pharmacies, à 1 fr. 50 le tube de 30 pastilles

D^R A. WANDER S. A., BERNE